

## VOS BESOINS - NOS CONSEILS

Document communiqué en application de l'article L520-1 du code des assurances

### VOS BESOINS

Vous nous avez fait part de votre objectif principal de vous couvrir contre les risques liés à votre prochain séjour en France comme à l'étranger, en cas d'évènement aléatoire vous empêchant de partir comme en cas d'accident ou de maladie survenant au cours de celui-ci.

### NOS CONSEILS

Selon votre **destination** (à l'exclusion des pays suivants : Syrie, Soudan, Cuba, Iran, Corée du nord, Région de la Crimée), la **nature** ou de la **durée** de votre séjour, nous vous recommandons un ensemble de garanties et de prestations dont :

- l'assistance rapatriement,
- la prise en charge ou le remboursement des frais médicaux à l'étranger,
- la responsabilité civile,

Peuvent s'y ajouter en inclusion ou en option

- l'annulation ou la modification de voyage,
- l'interruption de séjour,
- la perte ou le vol de vos bagages,
- le versement d'un capital, en cas de décès ou d'invalidité suite à accident.

Afin de répondre à votre besoin, nous vous conseillons d'adhérer à l'un des contrats suivants et, conformément à l'article A112-1 du Code des assurances, nous vous invitons à vérifier que vous n'êtes pas déjà bénéficiaire d'une garantie couvrant l'un des risques garantis par le contrat.

COURT SEJOUR Inférieur à 60 jours	LONG SEJOUR Plus de 2 mois	ETUDES - STAGES A l'étranger	VENIR EN EUROPE Pour les non-européens
AVA Carte Santé	Plan Santé International	Plan Santé Studies	AVA Incoming Classic
AVA Tourist Card	Plan Santé WH Visa	Plan Santé Master	AVA Incoming S&H
AVAssist	Plan Santé AVAnture	Plan Santé Au Pair	AVA Incoming Studies S&H
AVA Zap Voyages	AVA Expat	Plan Santé Humanitaire	
AVA Capital	Plan Santé Jeune Actif	Plan Santé J-1	
AVAntages (tacite reconduction)			

Merci de prendre connaissance des Conditions Générales, valant Notice d'information, pour le détail et l'application des garanties. La documentation est disponible à la rubrique TELECHARGEMENTS.

**Ce document d'information, à signer par vos soins, doit être remis à votre Conseil préalablement à votre adhésion.**

**Il peut être réclamé à la demande de l'autorité de contrôle (ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ou bien celle de l'organisme d'assurance.**

Date et signature

Les contrats d'assurance et d'assistance sont souscrits par **AVA** et présentés par **AVA**, en sa qualité d'intermédiaire d'assurances. Sur simple demande, nous pouvons vous fournir la liste des entreprises d'assurances avec lesquelles **AVA** collabore. L'immatriculation d'AVA peut être contrôlée sur le site [www.orias.fr](http://www.orias.fr) Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière souscrites auprès de OBE.